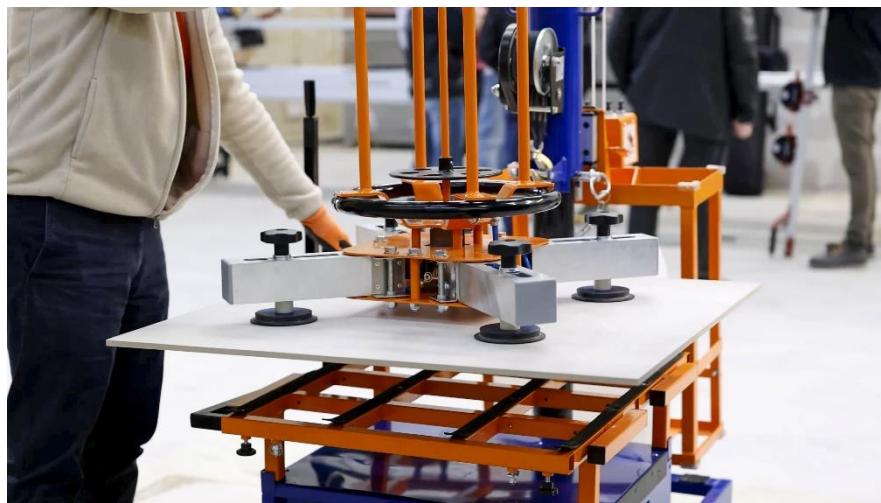


Communiqué de presse

Août 2023

La CAPEB, l'IRIS-ST et l'OPPBTP livrent leurs observations et pistes d'action pour améliorer les conditions de travail des carreleurs

Les Métiers de la Maçonnerie et du Carrelage de la CAPEB, l'IRIS-ST et l'OPPBTP publient les résultats d'une étude lancée en 2018, portant sur les conditions de travail des carreleurs dans la mise en œuvre de carreaux de grandes dimensions (format supérieur à 60 cm x 60 cm). Fondée sur l'observation terrain et un état des lieux de l'existant, cette étude met en évidence les problématiques rencontrées dans les phases d'approvisionnement et de pose au sol des carrelages de grands formats. Le rapport décrit les expérimentations réalisées sur certains matériaux et démontre la nécessité, pour les carreleurs, d'adapter leur méthodologie de travail et leurs équipements, afin de réaliser une mise en œuvre des carreaux de grands formats de qualité et dans de bonnes conditions de travail. L'étude a également mis à contribution des fabricants de matériaux, afin d'imaginer l'amélioration de fonctionnalités sur une sélection d'équipements existants, en adéquation avec les besoins des carreleurs.



Améliorer les conditions de travail sur les chantiers de pose de carreaux de grands formats

L'évolution des techniques, des matériaux et des attentes des clients et des architectes a profondément transformé le métier de carreleur ces dernières années. En effet, les dimensions des carreaux mis en œuvre aussi bien en revêtement de sols, qu'en revêtement mural, augmentent progressivement. Aujourd'hui, ils peuvent atteindre 120 x 120 cm pour le sol et 120 x 300 cm en mur. Du fait de leur encombrement et de leur poids, ces nouveaux

formats sont à l'origine de nouvelles exigences et de contraintes physiques pour les carreleurs, tant en phase de manutention pour approvisionner le lieu de la mise en œuvre que lors de la pose des carreaux. Ces constats ont fait émerger le besoin de caractériser les difficultés rencontrées par les professionnels carreleurs et de trouver des solutions permettant de répondre aux demandes du marché, tout en facilitant la mise en œuvre, en améliorant les conditions de travail des carreleurs et en garantissant la qualité du résultat final.

Pour cela, les Métiers de la Maçonnerie et du Carrelage de la CAPEB et l'IRIS-ST ont sollicité l'OPPBTP afin de mener une étude qui s'est déroulée sur 4 ans, de 2018 à 2022. Trois fabricants de matériels adaptés à la pose de carreaux de grands formats – Robotile, Probst et Raimondi – se sont également associés aux travaux. Cette dynamique collective a été engagée pour que chaque partie concernée puisse se saisir de la problématique et contribuer aux adaptations nécessaires à l'émergence de solutions qui conjuguent une meilleure qualité de finition et d'esthétique avec le confort et la sécurité au travail.

La réalisation d'un diagnostic complet à partir de l'observation d'une situation de travail et d'un recensement des solutions existantes

Cette étude s'est particulièrement intéressée à la pose de carreaux de grandes dimensions au sol, représentant environ la moitié du marché des grands formats (l'autre concernant la pose murale).

Une première étape d'étude de terrain, menée en collaboration avec un ergonome de l'OPPBTP, a permis de recueillir des données concernant l'activité réelle sur deux chantiers de rénovation :

- Un chantier situé en logement collectif ancien, dans une pièce en étage d'environ 30 m². Les observations concernaient l'approvisionnement et la pose de carreaux de 60 cm x 60 cm, d'une masse unitaire de 7,5 kg.
- Un chantier situé dans un bâtiment ancien de type maison individuelle de plain-pied, d'une surface en rez-de-chaussée d'environ 110 m². Les observations concernaient l'approvisionnement et la pose collée, en double encollage, de carreaux en deux formats : 150 cm x 75 cm x 1 cm (d'une masse unitaire de 26,8 kg) et 150 cm x 37 cm x 1 cm (d'une masse unitaire de 13,4 kg).

Les observations du travail et les entretiens réalisés avec les opérateurs, puis l'analyse de ces données ont permis de déterminer que la mise en œuvre de carreaux de grand format engendre des sollicitations physiques, des postures contraignantes et des efforts supplémentaires à tous les stades du chantier : approvisionnement, découpes, mise en œuvre, reprise et rattrapage. Elle implique également de nouvelles exigences techniques et de qualité de la réalisation (besoin amplifié de précision d'alignement, défauts de planéité davantage visibles).

Par la suite, un recensement des équipements existants de nature à faciliter la mise en œuvre des carreaux et à diminuer les postures contraignantes et les efforts à fournir a été réalisé. De même, afin de cerner les principales difficultés rencontrées sur chantier, un état des lieux des configurations de chantier et contraintes de site, des matériaux mis en œuvre et des matériels actuellement utilisés a été réalisé auprès des entreprises.

Des pistes d'amélioration concrètes

Toutes ces informations, une fois compilées, ont permis d'identifier dans le catalogue des équipementiers des matériels susceptibles d'alléger la charge physique pour les carreleurs (*voir encadré en fin de communiqué*). En 2021, cette sélection de matériels a fait l'objet de tests d'évaluation sur des chantiers d'entreprises volontaires. Cela a mis en évidence, pour chaque matériel, des points forts, des limites par rapport à la mise en œuvre de carreaux de grand format, et des propositions d'évolutions en vue d'améliorer leurs fonctionnalités. Certaines modifications ont déjà abouti et d'autres restent en cours.

Par ailleurs, l'étude a également démontré l'importance de disposer sur les chantiers de matériels adaptés aux produits mis en œuvre et notamment à leurs dimensions. Même si ces équipements peuvent encore évoluer pour mieux répondre aux besoins, le recours à ce type de matériels apporte, en diminuant les contraintes liées notamment aux manutentions et manipulations des carreaux, une réelle amélioration des conditions de travail.

Ces enseignements ont notamment contribué à l'intégration de nouvelles dispositions de prévention dans des Cahiers de Prescriptions Techniques sur la pose de carreaux de grandes dimensions.

Enfin, il apparaît que ces équipements **adaptés** concernent principalement les phases de pose des carreaux et peu la phase d'approvisionnement. Cet axe de travail, qui concerne plus généralement tous les métiers du second-œuvre, reste à approfondir.

Le rapport d'étude complet est disponible en téléchargement [ici](#).

Equipements expérimentés

Les résultats des expérimentations de chaque matériel ont fait l'objet d'un retour commenté au fabricant. Les trois fabricants concernés par l'étude ont ainsi pu étudier la possibilité et la faisabilité de faire évoluer les matériels suivants :

- Machine de pose de carrelage Carlita – Robotile
- Machine de pose Flieguan-M-FXM-30 – Probst
- Ventouse électrique Flieguan-Accu-Handy FXAH-120-Grabo-Greenlin et poignées Duo et Solo – Probst
- Machine de pose de dalles à aspiration Flieguan-Ergo-stick - FXES-25 – Probst
- Ventouse RV175 et ses accessoires Easy Move 150 et Only One – Raimondi
- Chariot Tyrrel – Raimondi
- Machine de découpe – Raizor

À propos de l'OPPBTP

L'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) est une structure paritaire, créée en 1947, sous tutelle du ministère du Travail. Sa gouvernance, assurée par des représentants des organisations professionnelles et des organisations syndicales du secteur de la construction, garantissant le bon équilibre entre employeurs et salariés dans les choix et les décisions stratégiques.

L'OPPBTP est composé d'experts en prévention issus du terrain qui accompagnent, au quotidien, les professionnels et les acteurs du BTP. Il a pour missions, l'**expertise** pour identifier les solutions de prévention, la **promotion** en construisant les arguments et portant le message de prévention auprès des acteurs de la construction, et l'**accompagnement** des entreprises et autres acteurs de la construction, en assistance technique, conseil et formation.

L'OPPBTP s'appuie sur des équipes réactives, disponibles, engagées et professionnelles. Composé de 350 collaborateurs répartis dans 12 agences régionales, l'OPPBTP accompagne les entreprises pour développer leur culture prévention en mettant en place des actions collectives ciblées et individuelles.

Il propose une offre de services élaborée pour tous, quels que soient la taille de l'entreprise, le métier ou le niveau de maturité en prévention. L'Organisme fait de la prévention un **véritable levier de performance et de progrès**.

Pour répondre aux besoins des entreprises et des partenaires du BTP, l'OPPBTP propose des offres en présentielle et distancielles :

#information pour connaître l'actualité de la prévention : l'Organisme propose des guides techniques, fiches pratiques mais également l'actualité la plus récente de la prévention et un contact permanent sur les réseaux sociaux, accessible depuis preventionbtp.fr.

#assistance technique en ligne pour des réponses immédiates et gagner en simplicité, notamment sur le site preventionbtp.fr : des experts répondent aux questions en ligne. Les entreprises disposent également d'un espace personnel pour gérer toutes les démarches (PPS, Document Unique....).

#assistance technique terrain pour être accompagné sur les chantiers : des conseillers de l'OPPBTP assistent les entreprises pour conduire des diagnostics et proposer des solutions pour améliorer les performances en prévention des entreprises. Afin de diffuser l'information, ils organisent des réunions de sensibilisation sur les sujets d'actualité tels que les travaux en hauteur, le risque routier....

#conseil afin de répondre aux interrogations les plus pointues : les experts de l'OPPBTP accompagnent les entreprises dans leurs démarches de management de la prévention et de conduite du changement.

#formation 100% BTP destinée aux professionnels avec des modules spécialisés en présentielle et distancielles.

#formation initiale pour former les futurs professionnels du BTP à la prévention : les enseignants et les étudiants bénéficient de formations élaborées par l'OPPBTP et ses partenaires.

Retrouvez l'OPPBTP sur preventionbtp.fr et oppbtp.com.

